
Adresse de la société populaire de Coutances félicitant ses républicains pour avoir défendu Granville, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Coutances félicitant ses républicains pour avoir défendu Granville, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 243;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39435_t1_0243_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La Société républicaine de Montebourg, département de la Manche, remercie la Convention nationale du coup vigoureux qu'elle a porté contre l'hydre qui faisait le malheur de la République; elle annonce que plusieurs bataillons sont partis pour exterminer les brigands répandus dans ce département, et qu'elle n'attend que l'invitation du citoyen Lecarpentier, représentant, pour se joindre à elle, sa position, par rapport à l'Anglais, lui commandant de ne faire aucune démarche qu'elle n'ait été combinée par ce représentant.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La Société populaire de Coutances fait part de l'activité, de l'énergie et du courage des fiers républicains qui ont défendu Granville.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Coutances (3).

*La Société populaire de Coutances,
à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

Celui qui délivre son pays fut les délices de ses concitoyens et l'objet de leur juste admiration; il a des droits réels à leur reconnaissance. Tel est le libre hommage que la Société populaire de Coutances se plaît à rendre au citoyen Le Carpentier, député par vous dans le département de la Manche. Dans le siège à jamais mémorable de Granville, on peut dire que l'activité, l'énergie et le courage de ce fier républicain ont sauvé ce département; législateur et guerrier, joignant le sang-froid de la prudence à la promptitude de l'exécution, il prévoyait à tout, se portait partout, présidait à tout. Son âme semblait se multiplier à raison des périls. Le génie de la liberté, qui vivifiait ses pensées et animait son courage, a triomphé de tous les efforts des brigands et rendu leur rage impuissante. Si, comme nous l'espérons, vous déclarerez que la cité de Granville et sa brave garnison ont bien mérité de la patrie, vous décernerez sans doute le même honneur à votre collègue.

« Salut et fraternité.

« MICHEL, président; LE JEUNEUR, faisant les fonctions de secrétaire.

« Coutances, ce 3 frimaire, l'an II de la République une et indivisible. »

La commune de Noisy-sur-Oise annonce qu'elle a déposé 9 marcs 5 onces d'argenterie entre les mains du citoyen Clémence, et qu'elle

offre son cœur et ses bras pour le service de la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Bourgeois, procureur de la commune de Noisy-sur-Oise, informe la Convention qu'il a été déposé 9 marcs 5 onces d'argenterie provenant de la ci-devant fabrique, pour le service de la patrie; il observe qu'il y a une quantité de cuivre et de fer qui sera incessamment déposée.

Le procureur syndic du district d'Autun annonce à la Convention que la raison seule a un temple dans ce district; que toutes les communes s'empressent d'apporter aux pieds de la loi tous les instruments du fanatisme.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du procureur syndic du district d'Autun (4).

*Le procureur syndic du district d'Autun, au
Président de la Convention.*

« Autun le 3 frimaire l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« Je t'écris pour apprendre à la Convention nationale les progrès de la philosophie et de la Révolution dans notre ressort.

« A Autun, la raison seule a son temple; la divinité imaginaire des catholiques lui a fait place, et ses prêtres ont disparu avec elle. La plupart livrent aux flammes les patentes de leur coupable commerce.

« Chaque jour les citoyens des campagnes apportent aux pieds de la loi les instruments que le fanatisme avait fabriqués aux dépens de leur pieuse crédulité, et ces bons républicains ne font plus d'autres prières que celles de voir convenir cet or et cet argent en instruments capables de détruire les prétentions des despotes et d'achever le fanatisme dans son dernier soupir.

« Salut.

« V. LANNEAU. »

La Société populaire de Noyers, département de l'Yonne, fait part à la Convention qu'elle a ouvert une souscription qui a produit 185 che-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 178.

(2) *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 1^{re} década du 3^e mois de l'an II (mercredi 27 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 178.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 820.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 177.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 178.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 820.